



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.21.086**  
portant sur

**L'attribution d'un marché de fourniture, d'acheminement de l'électricité et services associés pour les points de livraison sur le territoire d'ENEDIS**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL 14.095 approuvant la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS.

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le groupement d'intérêt public APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'acheminement de l'électricité et services associés pour les points de livraison sur le territoire d'ENEDIS.

Le titulaire du marché est la société EDF COMMERCE GRAND CENTRE, 71 Rue Edouard Michelin, 37200 TOURS.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau de prix du marché.

Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024. Le marché est reconductible tacitement 1 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **15 NOV. 2021**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **15 NOV. 2021**

Publié ou notifié-le : **15 NOV. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_21_086
Date de la décision :	2021-11-15 00:00:00+01
Objet :	Attribution d'un marché de fourniture, d'acheminement de l'électricité et services associés pour les points de livraison sur le territoire d'ENEDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20211115-DC_21_086-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20211115-DC_21_086-AR-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
DC.21.086 - EDF.pdf	application/pdf	127020
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20211115-DC_21_086-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	127020

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 novembre 2021 à 15h21min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 novembre 2021 à 15h21min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 novembre 2021 à 15h21min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 novembre 2021 à 15h21min37s	Reçu par le MI le 2021-11-15

